



**Cinquième Conférence des Nations  
Unies sur les pays les moins avancés**



Doha, 23-27 janvier 2022

Distr. générale  
29 mars 2021  
Français  
Original : anglais

---

**Comité préparatoire de la cinquième  
Conférence des Nations Unies  
sur les pays les moins avancés  
Première session**  
New York, 24-28 mai 2021

**Résultats de la réunion régionale d'examen  
pour l'Afrique**

**Note du Secrétariat**

Le texte de la déclaration politique de la réunion régionale d'examen pour l'Afrique, tenue dans le cadre de la préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, figure à l'annexe de la présente note\*.

---

\* Le texte de l'annexe n'a pas été revu par les services d'édition.



## **Annexe**

# **Résultats de l'examen régional pour l'Afrique, tenu dans le cadre de la préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés**

## **Déclaration politique adoptée le 26 février 2021**

### **Introduction**

1. Nous, Ministres et représentants des pays les moins avancés (PMA) d'Afrique et d'Haïti participant à la Réunion régionale d'examen pour l'Afrique, tenue dans le cadre de la préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les PMA (PMA-V), sommes réunis à Lilongwe (Malawi), du 22 au 26 février 2021, pour : procéder à une évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, mettre en commun les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience et recenser les obstacles et les difficultés rencontrés, ainsi que les mesures et initiatives à prendre pour les surmonter ; recenser les politiques internationales et nationales qui donnent de bons résultats, à la lumière de l'évaluation qui aura été faite, ainsi que les perspectives et les problèmes nouveaux et les moyens d'y faire face ; réaffirmer l'engagement pris par la communauté internationale, lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, notamment dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Cadre de Sendai, de répondre aux besoins propres aux pays les moins avancés ; engager la communauté internationale à renforcer, en complément des ressources internes, son appui et son action en faveur des pays les moins avancés et, à cet égard, élaborer et adopter un partenariat renouvelé entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, y compris le secteur privé, la société civile et les États, à tous les niveaux. Dans le contexte de l'Afrique, nous réaffirmons notre attachement aux buts et aux aspirations énoncés dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

2. Nous nous félicitons de la participation à la présente réunion d'un certain nombre de partenaires de développement et, tout en leur sachant gré de l'appui qu'ils ne cessent de fournir, les invitons instamment à renouveler et à renforcer les partenariats mondiaux en vue d'atteindre les objectifs de développement durable dans les PMA africains et en Haïti. Nous nous sommes collectivement engagés à trouver des solutions durables au cercle vicieux des difficultés et des problèmes structurels complexes que connaissent les PMA, qui sont les pays les plus pauvres et les plus vulnérables du monde.

3. Nous constatons avec préoccupation que les effets de la COVID-19 ont davantage compromis les avancées limitées enregistrées dans la réalisation des objectifs du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, comme relevé dans le rapport de 2020 du Secrétaire général sur la mise en œuvre dudit Programme et dans le rapport de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) sur la mise en œuvre du Programme dans les PMA africains. La COVID-19 a aggravé les vulnérabilités et, entre autres, les problèmes structurels des PMA africains et d'Haïti, situation qui devrait se détériorer encore à long terme en raison de la fragilité des systèmes de soins de santé de ces pays, de la faible couverture de leurs systèmes de protection sociale, du caractère limité de leurs ressources, notamment financières, des niveaux élevés de l'endettement, des flux financiers illicites et de la vulnérabilité de ces pays face aux chocs extérieurs. Hormis le fait qu'elle a ralenti la croissance, la pandémie devrait annuler les avancées

enregistrées ces dernières années, en particulier dans les domaines de l'égalité des sexes, de l'élimination de la pauvreté et de la réduction des inégalités de revenus, compromettant ainsi les perspectives de réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon de 2030. Nous sommes conscients du fait que les PMA africains et Haïti ont réalisé des progrès considérables en ce qui concerne le relèvement du taux de dépense par habitant dans le domaine de l'enseignement primaire, ce qui a permis d'améliorer les taux de scolarisation et d'achèvement dans l'enseignement primaire ainsi que la parité garçons-filles dans l'enseignement primaire et secondaire. Dans une large mesure, ils ont également assuré l'émancipation politique des femmes en renforçant la représentation de celles-ci au sein des Parlements. Ils ont aussi réduit la concentration des exportations en diversifiant les exportations de leurs matières premières.

4. Nous constatons en outre avec préoccupation que, si la moitié des six pays les moins avancés qui ont jusque-là été retirés de cette catégorie sont des pays africains – le Botswana, Cabo Verde et la Guinée équatoriale – la lenteur et l'inégalité du développement des pays les moins avancés africains et d'Haïti compromettront les progrès limités qu'ont réalisés les pays pour satisfaire aux critères de retrait, au regard de l'objectif du Programme d'action d'Istanbul, qui consistait à ce que la moitié des pays les moins avancés répondent aux critères de sortie de la catégorie.

5. Nous constatons que les PMA africains et Haïti représentent un potentiel considérable de ressources humaines et naturelles, conforté par leur structure démographique, le dynamisme de leur jeunesse et leur appartenance à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), qui leur offre la possibilité de participer à la croissance économique mondiale et à la réalisation du bien-être, de la prospérité et de la sécurité alimentaire et énergétique, et qu'ils se sont résolument attachés à mettre en œuvre les engagements du Programme d'action d'Istanbul. Un partenariat mondial renouvelé, efficace, et renforcé, qui réponde effectivement aux besoins particuliers des PMA africains et d'Haïti, contribuera donc à la cause de la paix, à la prospérité et au développement durable pour tous. Si nous continuons de consolider l'action collective que nous menons en vue de renforcer les moyens d'action des jeunes et des femmes des pays les moins avancés, nous favoriserons plus effectivement un développement inclusif, l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois et l'avènement de la justice sociale. Nous constatons que les jeunes des PMA africains et d'Haïti constituent des partenaires et des ressources essentielles en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Programme d'action d'Istanbul. Nous recommandons une prise en compte effective des voix des jeunes à tous les niveaux du processus préparatoire, susceptible d'intégrer au débat les questions concernant les jeunes ainsi que les solutions innovantes que pourraient proposer ces derniers en vue d'un renforcement du partenariat intergénérationnel.

6. Nous soulignons la nécessité de repenser le système actuel de soutien aux pays les moins avancés, dans la perspective de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit se tenir du 23 au 27 janvier 2022, en vue de garantir que les mesures de soutien international assurent aux pays les moins avancés africains et à Haïti les niveaux d'assistance dont ils ont besoin pour éliminer les obstacles structurels qui entravent leur développement et surmonter leurs vulnérabilités. Il importe donc tout particulièrement qu'un nouveau programme d'action permette non seulement de soutenir l'accélération nécessaire de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 mais aussi de renforcer les systèmes et les cadres d'orientation des PMA africains et d'Haïti afin que ces derniers puissent s'intégrer plus efficacement et se montrer plus compétitifs dans l'économie mondiale, et, qu'à terme, ils puissent se rapprocher des économies développées.

## Appel à l'action

7. Nous demandons à nos partenaires de développement d'apporter un soutien accru aux PMA en vue de la réalisation de l'objectif primordial du Programme d'action d'Istanbul, qui consiste à permettre à la moitié de ces pays de satisfaire aux critères de reclassement en éliminant les obstacles structurels grâce à l'élimination de la pauvreté et la réalisation d'une croissance accélérée, soutenue, inclusive et équitable et d'un développement durable. Compte tenu notamment du recul qu'a occasionné la COVID-19 dans le domaine du développement, il faudra mettre en œuvre des politiques et des orientations gouvernementales efficaces et mobiliser un soutien mondial accru et des mécanismes appropriés à tous les niveaux. Nous demandons également aux parties concernées de faire preuve d'une véritable solidarité avec les aspirations exprimées par les PMA au cours de la présente réunion, en vue de favoriser et de renforcer de nouveaux partenariats pour la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 dans les PMA.

7bis. Nous reconnaissons le fait que le principe de l'appropriation et de la direction par les pays contribue de manière décisive à l'accélération de la réalisation du développement durable, et nous nous réengageons à prendre l'initiative en ce qui concerne l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et la révision cohérentes de nos propres politiques, stratégies et plans économiques et de développement. Nous invitons la communauté internationale à s'acquitter de l'engagement qu'elle a pris d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés dans la mise en œuvre du prochain programme d'action.

8. Nous rappelons la « Déclaration du 28 avril 2020 du Groupe des pays les moins avancés sur la maladie à coronavirus (COVID-19) : enjeux émergents et plan de relance mondial pour les pays les moins avancés », figurant dans le document [A/74/843](#). Nous réitérons notre appel en faveur d'un plan de relance mondial pour les pays les moins avancés, qui devra être financé et mis en œuvre avec effet immédiat afin de faire face aux impacts de la COVID-19. Ce plan devrait comprendre, entre autres : un ensemble de mesures d'urgence en matière de santé publique, notamment des équipements de protection individuelle, des respirateurs artificiels, des services de télésanté et de télé-médecine ; un soutien aux systèmes de protection sociale ; l'élaboration et le lancement de grandes campagnes d'information, de formation et de communication destinées à déconstruire les mythes et à dissiper les craintes en ce qui concerne les vaccins anti-COVID ; une aide à l'éducation en faveur des étudiants sous la forme de matériel informatique, ainsi que des programmes éducatifs radio-télévisuels ; le respect de l'engagement à porter, au plus tôt, à 0,15-0,20 % du revenu national brut l'aide publique au développement en faveur des PMA et à privilégier le recours aux subventions ; l'annulation complète de toutes les dettes multilatérales, bilatérales et commerciales des PMA et le gel de celles-ci avec effet immédiat, dans l'attente de la décision d'annulation ; les pays riches pourraient attribuer une partie de leurs droits de tirage spéciaux aux institutions multilatérales pour compenser l'annulation du paiement de la dette des PMA ; la levée des barrières commerciales et le renforcement de l'aide au commerce ; l'octroi d'allocations supplémentaires, notamment une augmentation des allocations de droits de tirage spéciaux en faveur des PMA à hauteur de 50 milliards de dollars.

9. En outre, pour le moyen et le long terme, le plan de relance prévoit les dispositions suivantes : la garantie d'un approvisionnement adéquat, abordable et rapide en vaccins et autres produits d'immunisation et en médicaments antiviraux nécessaires au traitement de la COVID-19 ; la mise à disposition de la technologie, du savoir-faire technique et de licences gratuites pour la fabrication de médicaments antiviraux et de vaccins ; le lancement de plans de relance destinés à stabiliser le secteur agricole grâce à la mise en œuvre de programmes de distribution de semences

et d'engrais et à l'octroi de subventions ; la prise en compte, dans le cadre de soutenabilité de la dette pour les pays les moins avancés, des contraintes structurelles et des besoins d'investissement à plus long terme aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable de ces pays ; la mise en place d'un cadre commercial mondial équitable, renouvelé et revitalisé, pour promouvoir les recettes d'exportation des PMA ; la promotion des transferts numériques de fonds et la réduction des frais de transaction des transferts ; l'amélioration de la qualité, de la disponibilité et de l'accessibilité économique de l'Internet et des autres services en ligne, en particulier dans les zones rurales ; l'octroi aux pays sortant de la catégorie des PMA d'une aide internationale continue et accrue pour soutenir les secteurs d'exportation afin d'éviter l'annulation des gains de développement.

10. Face à la pandémie de COVID-19, nous réaffirmons notre engagement à renforcer nos systèmes de santé de manière à atteindre l'objectif fixé dans la Déclaration d'Abuja de l'Union africaine en 2001, à savoir affecter au moins 15 % de nos dépenses publique à la santé, et nous exhortons les partenaires de développement à accroître leur appui dans ce secteur. Plus précisément, nous demandons aux partenaires de développement de financer l'accès à certains équipements, tels que les équipements de protection individuelle, la désinfection et d'autres mesures de protection pour les travailleurs de première ligne, à fournir un nombre suffisant de respirateurs artificiels et d'autres équipements supplémentaires et à assurer un approvisionnement ininterrompu en médicaments essentiels et un accès équitable et économiquement abordable aux vaccins et aux médicaments.

11. Nous réaffirmons que la concrétisation de l'égalité des sexes, l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles et la pleine réalisation des droits fondamentaux de toutes les personnes sont essentielles à la réalisation d'une croissance économique soutenue, inclusive et équitable et d'un développement durable. Nous réaffirmons la nécessité d'intégrer le souci de l'égalité des sexes, notamment par le truchement d'actions et d'investissements ciblés, dans la formulation et la mise en œuvre de toutes les politiques financières, économiques, environnementales et sociales. Nous reconnaissons, par ailleurs, la nécessité d'assurer une participation pleine et entière à la prise de décision ainsi que l'égalité d'accès au leadership et à la représentation pour toutes les femmes à tous les niveaux et dans toutes les sphères de la société, et de faire en sorte qu'elles puissent davantage faire entendre leur voix, en instaurant un climat sûr qui leur soit propice et en prenant des mesures pour éliminer tout obstacle à cet égard.

12. Nous avons conscience de l'importance que revêtent la mise en place de capacités productives, qui sont un facteur clef du développement des pays les moins avancés et de leur reclassement, ainsi que la réduction de la dépendance vis-à-vis des exportations d'un petit nombre de produits, principalement des matières premières. Nous soulignons que la mise en place d'infrastructures physiques est un préalable indispensable à la réalisation d'une croissance économique de 7 % et d'un développement durable, prévus dans le Programme d'Istanbul et dans l'objectif de développement durable 8.1, et qu'il faut disposer d'importants moyens financiers et technologiques pour combler l'écart qui existe entre épargne et investissement dans les pays les moins avancés, notamment par des partenariats public-privé, des financements innovants, l'intégration régionale et les institutions et réglementations qui conviennent. À cet égard, nous créerons des conditions plus favorables à l'investissement grâce à un appui renforcé de la part des partenaires de développement et des institutions financières internationales, y compris en améliorant la prévisibilité, la gouvernance et la transparence, notamment dans les pratiques et les politiques d'achat.

13. Nous sommes conscients que la structure économique des PMA est en proie à des difficultés majeures. Nous allons donc redoubler d'efforts pour accélérer l'accumulation de capital, le développement des connaissances, l'acquisition de technologies et la création d'emplois, y compris pour la main-d'œuvre peu qualifiée, en particulier les femmes, afin d'accroître la valeur ajoutée et la compétitivité, notamment dans les secteurs à forte productivité, comme les technologies de l'information et des communications, le tourisme et les services financiers. À cet égard, nous nous engageons à consacrer au moins 1 % du produit intérieur brut (PIB) à la recherche-développement, comme le prévoit la décision prise en 2006 à Khartoum par le Conseil exécutif de l'Union africaine (UA), et à mettre en œuvre la Stratégie 2024 de l'UA pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique.

14. Nous sommes conscients de la nécessité d'offrir aux jeunes des PMA, dont la population est en croissance rapide, une éducation, une formation, des possibilités d'emploi et les perspectives d'une vie décente. Pour faire face au surcroît de difficultés que rencontrent les jeunes (femmes et hommes) dans les PMA du fait de la crise de la COVID-19, il faudra recourir aux mesures suivantes : étendre les programmes existants d'assistance en espèces, l'aide en nature et d'autres formes d'aide aux ménages et aux travailleurs vulnérables, y compris dans le secteur informel ; élaborer des plans nationaux d'ensemble en vue d'une reprise porteuse d'emplois, en assurant une coordination étroite entre les organismes publics, la communication d'informations fiables sur le marché, susceptibles de faciliter le suivi des progrès, et l'instauration d'un dialogue social destiné à garantir la responsabilité ; repenser les systèmes de formation professionnelle, combler les principales lacunes en matière de compétences imputables à l'évolution de la demande et à la révolution numérique, et renforcer la capacité des jeunes à créer et à exploiter des entreprises durables.

15. Nous avons conscience que la technologie joue un rôle primordial dans la promotion d'un développement inclusif et la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 pour les PMA africains et Haïti. L'importance vitale que revêt la technologie pour le développement a davantage encore été mise en relief par la pandémie de COVID-19, qui a rendu plus évidente la nécessité d'aborder la question de la fracture numérique et technologique et de combler ce fossé. Nous invitons la communauté internationale à proposer des mesures concrètes susceptibles de favoriser le transfert de technologie, de manière à permettre aux PMA de tirer parti des avantages que présentent les technologies de pointe pour la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en favorisant l'accès aux technologies modernes, au savoir-faire technologique, aux infrastructures et à la logistique nécessaire, ainsi que l'adaptation de ces outils. Nous demandons aux partenaires de développement d'envisager la mise à disposition de financements concessionnels de démarrage pour les entreprises des pays les moins avancés qui investissent dans les nouvelles technologies.

16. Nous saluons les nouveaux objectifs adoptés par la Commission « Le large bande au service du développement durable », en 2018, en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable, dans le contexte des nouveaux défis que présente le monde numérique. Pour l'horizon 2025, la Commission a notamment préconisé ce qui suit : le taux de pénétration des utilisateurs de l'Internet haut débit devrait atteindre 35 % dans les PMA ; tous les pays devraient disposer d'une stratégie ou d'un plan national financé en matière de haut débit ou inclure le haut débit dans leur définition de l'accès et des services universels ; les services haut débit d'entrée de gamme devraient être économiquement abordables dans les pays en développement, à moins de 2 % du revenu national brut mensuel par habitant ; 60 % des jeunes et des adultes devraient avoir atteint au moins un niveau d'aptitude minimale et durable à se servir des outils numériques ; 40 % de la population mondiale devrait utiliser des

services financiers numériques. Nous demandons aux partenaires de développement, au secteur privé, aux organisations internationales et aux autres parties prenantes concernées de contribuer à la réalisation de ces objectifs ainsi que de ceux du Plan d'action de coopération numérique du Secrétaire général et de ceux de l'Alliance Smart Africa, d'autant plus que, pendant la pandémie de COVID-19, la technologie numérique est devenue une nécessité dans tous les secteurs socio-économiques, y compris l'apprentissage à distance.

17. Nous constatons que, si l'accès à l'électricité a notablement augmenté dans les PMA africains et en Haïti, il existe de grandes disparités entre les pays. Nous sommes préoccupés par le fait que, sans une action urgente et décisive, les PMA ne seront pas en mesure d'atteindre l'objectif international qui a été fixé en matière d'énergie. Pour combler le déficit énergétique, il faudra augmenter les investissements dans les solutions hors réseau, les mini-réseaux et les solutions décentralisées connectées au réseau pour atteindre les populations isolées, encourager les investissements dans les énergies renouvelables et les combustibles de cuisson propres, protéger les systèmes de production hydroélectrique existants contre les risques climatiques et réhabiliter les bassins versants dégradés, améliorer le transfert de technologies, utiliser de nouveaux modèles commerciaux tels que la facturation au service rendu et renforcer l'intégration régionale. Nous demandons aux partenaires de développement de renforcer la coopération et l'assistance financières et techniques pour la production et la distribution d'énergie durable ainsi que pour l'amélioration de l'efficacité énergétique. Nous saluons le lancement, lors du Sommet sur l'action climatique du Secrétaire général, de la Coalition pour l'accès à l'énergie durable dans les pays les moins avancés, pilotée par le Maroc et l'Éthiopie, qui vise à répondre aux besoins vitaux de la population mondiale, en particulier celle vivant dans les zones reculées des PMA, s'agissant de l'accès à l'électricité, de la cuisson propre, de l'approvisionnement en eau salubre, de l'irrigation, de la réfrigération et du chauffage, le tout dans la perspective de « ne laisser personne de côté ». Nous invitons les partenaires de développement à apporter le soutien nécessaire à cette Coalition et demandons au Secrétaire général de prendre les mesures propres à rendre opérationnels la Coalition et l'Initiative des PMA en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique pour le développement durable (LDCs Renewable Energy and Energy Efficiency Initiative for Sustainable Development).

18. Nous nous félicitons des initiatives concrètes présentées dans le cadre des neuf domaines d'action définis lors du Sommet sur l'action climatique, qui présentent d'importantes perspectives en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le renforcement de l'action mondiale en matière d'adaptation et de résilience. Nous réaffirmons notre engagement à faire face aux changements climatiques en fonction de nos capacités et des situations qui prévalent dans nos pays. Nous rappelons l'Initiative Action des PMA pour l'adaptation et la résilience, qui relève l'ambition des PMA en matière de climat en fixant comme objectifs des modes de développement résilients au climat à l'horizon 2030 et une réduction à zéro des émissions à l'horizon 2050, et qui complète le programme de travail des PMA dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en fournissant une orientation stratégique destinée à aider les PMA à faire face aux changements climatiques. Nous appelons à la création de partenariats multipartites qui associeront les États, le secteur privé, la société civile, les milieux universitaires et les communautés et seront axés sur la planification intégrée de l'adaptation, de l'atténuation et de la résilience aux niveaux national et local. Nous reconnaissons l'importance des initiatives que prennent les jeunes pour neutraliser les effets préjudiciables actuels des changements climatiques, ainsi que la nécessité de soutenir ces initiatives en mettant en place des institutions fortes et des cadres réglementaires clairs qui permettent de situer les responsabilités en matière d'environnement.

19. Nous réaffirmons le rôle essentiel que jouent les plans nationaux d'adaptation (PNA) dans le cadre de la Convention-cadre sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris, s'agissant de répondre aux besoins d'adaptation des PMA, et soulignons la nécessité d'aider tous les PMA : à produire leur premier PNA d'ici la fin de 2021 ; à répondre à leurs besoins prioritaires en matière de mise en œuvre des PNA, dans le cadre du Fonds vert pour le climat (FVC) et d'autres structures ; à élaborer des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis en matière d'adaptation sur le terrain dans les PMA. L'affectation aux PMA, aux petits états insulaires en développement et aux pays vulnérables d'Afrique, de 50 % du financement de l'adaptation dans le cadre du FVC devrait être pleinement mise en œuvre, afin de compléter les fonds dédiés à la lutte contre la crise climatique par les PMA, par exemple le Fonds pour les PMA établi par la Convention-cadre sur les changements climatiques. Faute de moyens, les PMA éprouvent de graves difficultés à accéder à ces fonds. Nous invitons les pays développés à rendre opérationnel et en temps opportun le Fonds vert pour le climat, qui devrait permettre de mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020, à promouvoir et à faciliter la mise en œuvre de projets à faible émission de carbone et de renforcement de la résilience dans les PMA et à répondre aux besoins des personnes touchées par les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes.

20. Nous soulignons le fait qu'étant donné l'impact de la crise alimentaire sur la sécurité alimentaire des PMA africains, il convient que la communauté internationale accroisse le financement des aides alimentaires d'urgence à court terme. Nous appelons à des actions accélérées et harmonisées, y compris des investissements adéquats dans les infrastructures physiques, le développement scientifique et technologique, la recherche et les services de vulgarisation agricole dans les PMA, l'intégration des producteurs des PMA dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, soutenues par toutes les parties prenantes et tous les pays, y compris un soutien plus intégré des Nations Unies et de la communauté internationale en vue de libérer notre monde de la pauvreté, des inégalités, de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes. Nous rappelons l'engagement pris par les dirigeants africains d'affecter au moins 10 % des dépenses publiques à l'agriculture et d'assurer l'efficacité et l'efficience de cette dernière. Nous appelons également à la mise en place d'un système régional et mondial de stockage de produits alimentaires pour faire face aux urgences alimentaires humanitaires dans les PMA africains.

21. Nous soulignons la nécessité urgente de faciliter l'accès au crédit, à la technologie et aux compétences pour appuyer le développement agricole et la mise en place de chaînes de valeur inclusives qui soutiennent les petits exploitants agricoles et le développement du secteur privé, de manière à créer des synergies entre la nutrition, la réduction de la pauvreté et la transformation structurelle des économies des PMA africains et d'Haïti.

22. Nous constatons avec une grande inquiétude que les PMA subissent des pertes humaines et économiques disproportionnées en raison des changements climatiques et des catastrophes ; nous constatons que l'impact cumulé de la pandémie de COVID-19 sur des systèmes déjà mis à mal par la crise climatique démontre la complexité et le caractère systémique des risques de catastrophe et le fait que les dangers peuvent se combiner les uns aux autres pour provoquer des impacts en cascade. Nous convenons qu'il est urgent de mettre en œuvre le Cadre de Sendai et l'Accord de Paris, qui font partie intégrante du Programme 2030, et que la prévention, la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience doivent se situer au cœur des stratégies de développement durable et des investissements d'un pays si l'on veut réduire la pauvreté et les inégalités et protéger le capital humain, économique et naturel. Nous reconnaissons que le financement de la réduction des

risques de catastrophe constitue un défi considérable pour la mise en œuvre des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe dans les PMA et nous demandons que tous les investissements publics et privés, nationaux et internationaux, ainsi que l'aide bilatérale et multilatérale, tiennent compte des risques et soient alignés sur les stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe. Nous constatons en outre que de nombreux PMA éprouvent de graves difficultés à accéder, dans des conditions idéales, au financement de l'action climatique disponible dans le cadre du Fonds vert pour le climat et d'autres sources de financement, du fait de leurs faibles capacités et de la complexité des modalités d'accès. Nous appelons à la simplification des procédures d'accès et à l'adoption de mesures qui permettent aux PMA de concevoir des projets susceptibles d'être financés et de favoriser l'émergence d'une résilience mesurable sur le terrain.

23. Afin de mieux reconstruire et de mieux se préparer aux catastrophes futures, nous réaffirmons l'invitation que nous avons adressée à l'Assemblée générale (résolution 72/231), afin qu'elle se prononce sur la mise en place d'un mécanisme multipartite complet de renforcement de la résilience pour les pays les moins avancés, qui tirerait parti des mesures et des initiatives existantes. À cet égard, nous demandons au Secrétaire général et à l'Assemblée générale des Nations Unies de prendre les mesures nécessaires pour améliorer le renforcement de la résilience des PMA, ce qui : leur permettrait de mettre en place et de renforcer leurs capacités nationales d'adaptation et d'atténuation ; leur fournirait un appui technique pour l'élaboration des documents de projet permettant d'accéder aux fonds climatiques et aux technologies essentielles disponibles et de les utiliser ; offrirait une assurance contre les risques et des garanties pour les assurances contre les intempéries et les produits dérivés ; rassemblerait les initiatives bilatérales et l'appui fourni par les institutions multilatérales, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les fondations, en s'appuyant sur les initiatives régionales et internationales existantes. Nous encourageons les investissements et les partenariats qui visent à renforcer la compréhension du risque climatique et, plus généralement, du risque systémique, ainsi que son application à la prise de décision dans les PMA, notamment par la formation à la réduction des risques de catastrophe, la gestion globale des risques, le renforcement des capacités universitaires et scientifiques, l'utilisation des technologies de pointe et le soutien aux connaissances et aux pratiques traditionnelles, autochtones et locales.

24. Nous sommes préoccupés par le fait que les PMA sont touchés de manière disproportionnée par l'effondrement des chaînes de valeur et la baisse des prix des produits de base du fait de la COVID-19, après que leur part dans les exportations mondiales de marchandises ait reculé pendant cinq années successives. Compte tenu de la grande concentration des exportations des PMA africains et d'Haïti et de leur forte dépendance vis-à-vis de certains produits, nous ferons de la diversification de nos économies un élément clé de nos stratégies de développement, notamment par la mise en place effective de la ZLECAf. Dans ce contexte, il importe également d'intensifier les investissements dans la relance verte afin de renforcer la croissance, de créer des emplois décents et d'accélérer le commerce intrarégional par la mise en œuvre effective de la ZLECAf.

25. Nous réaffirmons notre détermination à mener à bien le Programme de Doha pour le développement et nous demandons aux membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de s'engager résolument à remédier à la marginalisation des PMA au sein du commerce international et à accroître leur participation effective et équitable au système commercial multilatéral. Nous invitons également les membres à appliquer pleinement et fidèlement toutes les dispositions propres aux PMA figurant dans les accords, les décisions ministérielles et les déclarations de l'Organisation mondiale du commerce, y compris les décisions relatives aux PMA prises lors des

conférences ministérielles de Bali et de Nairobi, ainsi que les décisions adoptées dans le cadre des travaux réguliers de l'OMC. Nous demandons également à la douzième Conférence ministérielle de l'OMC d'adopter des décisions concrètes en faveur des PMA. Nous invitons le secrétariat de l'OMC à entreprendre une étude complète sur l'absence de progrès concernant la réalisation de l'objectif de développement durable 17.11 et à formuler des recommandations spécifiques sur la voie à suivre pour atteindre cet objectif à l'horizon de 2030.

26. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC, qui permettra de remédier aux coûts commerciaux élevés supportés par les PMA africains et Haïti et facilitera l'intégration de ces pays dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Nous demandons aux partenaires de développement et aux partenaires commerciaux de fournir une assistance et un appui ciblés à ces pays pour les aider à renforcer durablement leur capacité d'honorer les engagements souscrits dans le cadre de l'AFE, notamment aux articles 13 et 21.

27. Nous demandons également aux pays membres développés d'accorder un accès préférentiel aux marchés et des règles d'origine à tous les biens et services de l'entreprise au consommateur qui sont exportés des PMA, avec une préférence particulière pour ceux qui utilisent une plateforme de commerce électronique directement auprès de fournisseurs des PMA. À cet égard, nous comptons bien que les pays du G20 engageront une action résolue et concertée pour renforcer la capacité des PMA à s'engager plus résolument dans le commerce numérique, comme ils s'y sont engagés lors du sommet du G20 en Allemagne en 2017, et nous demandons en outre aux organisations compétentes de renforcer leur appui, notamment en matière de renforcement des capacités, pour aider les PMA à combler les lacunes des cadres juridiques et réglementaires et à se doter de compétences dans le domaine numérique.

28. Nous sommes conscients que la mise en place effective de la ZLECAf, qui a débuté le 1er janvier 2021, devrait stimuler l'expansion du commerce intra-africain de 15 à 25 % d'ici à 2040, stimuler une croissance économique soutenue (en augmentant le PIB de 1 à 3 %) et favoriser un développement inclusif. Le succès de la ZLECAf est toutefois tributaire des avancées en matière d'intégration financière, de la facilitation des échanges, du caractère propice des politiques, des réglementations et des mécanismes commerciaux, ainsi que d'infrastructures fiables et adaptées.

29. Nous constatons que la mobilisation des ressources nationales, qui est essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063, a été gravement perturbée par la COVID-19. Nous nous engageons à renforcer l'action que nous menons en matière de fiscalité, de mobilisation de l'épargne et d'inclusion financière, en vue de réduire les inégalités. Nous soulignons l'importance que revêtent, à cet égard, des cadres réglementaires internationaux propices et la transparence, ainsi que les institutions financières nationales et régionales, y compris les banques de développement. Nous appelons à un renforcement de la coopération fiscale internationale afin d'éviter l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires et nous nous félicitons du soutien apporté par des initiatives telles que les Inspecteurs des impôts sans frontières.

30. Nous nous préoccupons du déclin qu'a enregistré l'aide publique au développement (APD) bilatérale en faveur des PMA en 2020, au moment où elle était le plus nécessaire. Nous réitérons l'appel que nous avons lancé aux pays donateurs pour qu'ils respectent les engagements qu'ils ont souscrits en matière d'APD dans le cadre du Programme d'action d'Istanbul et s'efforcent de fournir 0,25 % de leur revenu national brut d'ici à 2030 ou au moins 50 % du montant net de l'aide publique au développement aux PMA. Nous leur demandons également de garantir la qualité et l'effectivité de l'aide, notamment en veillant à sa prévisibilité et la responsabilité

de sa gestion, à l'utilisation du système du pays bénéficiaire et à l'élimination de l'aide liée. Nous demandons aux partenaires de développement de fournir un appui financier et technique accru aux PMA, conformément à leurs priorités, y compris en vue de la préparation des projets et du renforcement des capacités y relatives.

31. Nous reconnaissons que, si l'aide publique au développement doit rester centrale et jouer un rôle de catalyseur, il convient d'exploiter des ressources supplémentaires, notamment par le biais de mécanismes de financement innovants, qui reposent sur de nouveaux partenariats entre des pays à différents niveaux de développement ainsi que sur des acteurs publics et privés, en fonction des caractéristiques de chaque pays et de chaque secteur. Nous insistons sur le fait que les financements innovants, y compris les financements mixtes, doivent être complémentaires, substantiels, prévisibles, assortis de taux préférentiels spécialement adaptés aux PMA et qu'ils doivent être versés d'une manière qui respecte les priorités et les besoins particuliers des PMA, sans les surcharger indûment. Nous soulignons en outre le fait que les systèmes de financement mixte doivent impérativement prendre en compte les risques liés aux taux de change, la taille des billets et la tolérance au risque, notamment. Par ailleurs, nous appelons à l'adoption de nouveaux instruments financiers qui exploitent le potentiel des innovations numériques pour le financement des objectifs de développement durable, y compris, par exemple, les plates-formes de financement numérique, les services numériques innovants, le passage au numérique des microentreprises et petites et moyennes entreprises et la mobilisation des ressources nationales. Nous appelons également à la mise en place d'un mécanisme de financement dédié qui fournisse des capitaux d'investissement catalytiques pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les petits projets d'investissement dans les PMA africains et en Haïti et permette ainsi de mobiliser des investissements privés durables susceptibles de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable et de faire office de facilité de crise pour atténuer les effets de la COVID-19.

32. Nous sommes préoccupés par les niveaux élevés et croissants des flux financiers illicites en provenance des PMA africains, qui sont estimés à plus de 588 milliards de dollars des États-Unis pour la période 1980-2018, et nous nous engageons à redoubler d'efforts pour mettre un frein aux flux financiers illicites à tous les niveaux, améliorer les pratiques de diffusion de l'information et promouvoir la transparence de l'information financière. Nous nous engageons à promouvoir des politiques et des programmes, y compris avec la participation des organisations de la société civile, en vue de suivre et de ramener tous les capitaux illicites sortis de nos pays. Ces mesures devront être complétées par des dispositions destinées à empêcher le transfert à l'étranger d'avoirs volés et à aider à leur récupération et à leur restitution.

33. Nous nous engageons à redoubler d'efforts pour réduire sensiblement les flux financiers illicites d'ici à 2030, en vue de les éliminer à terme, notamment en luttant contre la fraude fiscale et la corruption, en renforçant pour cela les réglementations nationales et en intensifiant la coopération internationale, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba, ainsi qu'en renforçant la coopération internationale pour lutter contre les flux financiers illicites. Nous encourageons les initiatives visant à favoriser le recouvrement et la restitution des avoirs volés, ainsi que le recensement de bonnes pratiques concernant la restitution des avoirs volés, à l'appui du développement durable.

34. Nous sommes préoccupés par le fait que, depuis 2012, l'encours de la dette extérieure et le service de la dette de nombreux PMA africains, exacerbés encore par la COVID-19, ont considérablement augmenté, ce qui fait que 4 PMA africains seront en situation de surendettement en novembre 2020 et que 10 autres PMA africains et Haïti courent un risque élevé de surendettement. Nous saluons les efforts consentis

par la communauté mondiale pour faire face aux impacts financiers de la pandémie, y compris l'Initiative de suspension du service de la dette, qui est ouverte aux PMA, mais constatons les limites qu'ils comportent, s'agissant de leur portée ou de la participation des créanciers, aucune dette n'étant annulée. Nous demandons aux partenaires de développement à prendre des mesures efficaces permettant de réduire les niveaux d'endettement insoutenables des PMA, notamment par l'annulation de la dette et la restructuration des dettes élevées existantes. Nous préconisons une meilleure gestion de la dette et des pratiques de prêt et d'emprunts responsables, à la faveur desquelles les créanciers officiels pourront accorder des financements à des conditions plus favorables, tandis que les pratiques de prêt seront pleinement conformes aux pratiques de financement durable. Nous demandons aux partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement d'utiliser de nouveaux instruments tels que les échanges de créances et les emprunts dont le remboursement est conditionné par la situation de l'État, en tenant compte des risques qui échappent au contrôle des États, comme les catastrophes naturelles et les risques climatiques. Nous demandons également un appui technique et un renforcement des capacités des PMA, qui leur permettent d'améliorer la gestion de leur dette.

35. À cet égard, nous invitons les partenaires de développement, les banques multilatérales de développement et le Fonds monétaire international à prendre de nouvelles initiatives globales d'allègement de la dette pour les PMA africains et Haïti. Nous demandons également aux créanciers, tant publics que privés, de prendre des mesures supplémentaires effectives pour faciliter le financement de notre développement économique, y compris l'accès à des subventions et à des ressources concessionnelles pour des investissements dans des projets d'infrastructures et de développement indispensables, de manière à éviter un surcroît d'endettement. Le Cadre de soutenabilité de la dette pour les PMA devrait systématiquement prendre en compte leurs contraintes structurelles et leurs besoins d'investissement à long terme liés à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

36. Nous reconnaissons l'importance cruciale du rôle que joue la Banque de technologies pour les PMA, qui aide ceux-ci à progresser dans les domaines de la recherche scientifique et de l'innovation, favorise la mise en réseau des chercheurs et des institutions de recherche, aide les PMA à accéder aux technologies essentielles et à les utiliser, combine les initiatives bilatérales et le soutien des institutions multilatérales et du secteur privé et met en œuvre des projets qui favorisent l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation en vue du développement économique des PMA. Nous prenons note avec satisfaction des contributions apportées à la Banque par le pays hôte, la Turquie, et d'autres pays, et nous invitons tous les membres, en particulier les pays donateurs et les autres partenaires de développement, à apporter des contributions de fond à la Banque afin qu'elle puisse fonctionner efficacement. Nous demandons aux États membres de faire connaître les activités de la Banque de technologies dans leur pays et à collaborer avec elle de manière à ce que la technologie soit utilisée comme un outil essentiel au développement. Nous soutenons donc la Banque de technologies des Nations Unies, qui constitue l'interlocuteur auquel les PMA peuvent s'adresser pour renforcer leurs capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation en vue de créer des capacités productives durables et de promouvoir leur transformation économique structurelle.

37. Nous sommes préoccupés par le fait que la COVID-19 a accéléré le déclin des investissements étrangers directs dans les PMA africains et Haïti, investissements qui restent fortement concentrés sur les industries extractives. Nous soulignons la nécessité de prendre les mesures nécessaires pour accélérer davantage encore les investissements étrangers directs dans les PMA, dans des domaines où ils contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable, y compris les mesures visant

à réduire les risques. Nous saluons la décision, énoncée dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, d'adopter et de mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés et d'offrir une aide financière et technique aux fins de la préparation de projets et de la négociation de contrats, un soutien consultatif en cas de différend lié aux investissements et un accès à l'information sur les facilités d'investissements, l'assurance et les garanties contre les risques, telles que celles offertes par l'Agence multilatérale de garantie des investissements. À cet égard, nous prenons note avec satisfaction des initiatives prises par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, qui visent à fournir un appui juridique et technique aux PMA dans les négociations et le règlement des différends relatifs aux investissements, par le truchement du Programme d'appui aux investissements, mis en œuvre par l'Organisation internationale de droit du développement, et à améliorer la capacité des organismes de promotion des investissements des PMA à attirer, diversifier et retenir les investissements étrangers directs et à en tirer le meilleur parti. Nous prenons note avec satisfaction du Programme de développement des capacités, destiné aux organismes de promotion des investissements des PMA et élaboré par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement conjointement avec la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation internationale du Travail, le Fonds européen d'investissement et l'Association mondiale des organismes de promotion des investissements, et nous lançons un appel afin qu'un appui financier soit apporté à ce programme.

38. Nous rappelons la cible 17.5 des objectifs de développement durable, aux termes de laquelle il est décidé « d'adopter et de mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés », et exprimons notre profonde préoccupation quant à l'absence de progrès dans la mise en œuvre de ladite décision. Nous invitons les États membres à mettre en place, comme convenu dans le Programme d'action d'Addis-Abeba « un centre d'appui aux investissements internationaux pour les pays les moins avancés », sous les auspices des Nations Unies, afin de fournir un dispositif unique favorisant l'investissement étranger direct dans ces pays en leur permettant d'accéder aux services suivants, qui sont interdépendants et se renforcent mutuellement : a) des informations sur les structures d'investissement des PMA ; b) un appui technique pour les aider à élaborer des descriptifs de projet et à négocier des contrats complexes concernant des activités de grande ampleur ; c) un appui consultatif pour le règlement de différends ; d) une assurance et des garanties contre les risques, en collaboration étroite avec l'Agence multilatérale de garantie des investissements et l'Organisation de coopération et de développement économiques.

39. Nous demandons à la communauté internationale de soutenir l'établissement de bilans en matière de viabilité par les entreprises des PMA africains et d'Haïti, moyennant un renforcement des capacités, afin d'améliorer la contribution du secteur privé au développement durable, tout en renforçant la compétitivité des entreprises et leur capacité à participer aux chaînes de valeur mondiales.

40. Nous avons conscience de la contribution des migrants à l'atténuation des effets de la pandémie de COVID-19 dans leurs pays d'origine et de destination, et nous notons avec préoccupation les conséquences socio-économiques importantes de la pandémie de COVID-19 pour les travailleurs migrants et les réfugiés des pays les moins avancés, y compris ceux qui occupent des emplois mal rémunérés dans le secteur informel, ainsi que des effets que la baisse significative attendue des envois de fonds aura sur les millions de personnes qui en sont fortement tributaires, et nous exhortons vivement les pays partenaires à commencer à prendre des mesures, en

particulier pour réduire à moins de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds des migrants d'ici à 2030, et à faciliter la migration et la mobilité des personnes de manière ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées.

41. Nous soulignons que la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire est vitale pour les PMA, sachant que la coopération Sud-Sud ne se substitue pas à la coopération Nord-Sud mais la complète, notamment en ce qui concerne l'assistance technique, le partage des meilleures pratiques en matière de développement, en particulier dans les domaines du renforcement des capacités productives, des infrastructures, de l'énergie, de la science et de la technologie, du commerce, de l'investissement et de la coopération en matière de transport en transit. Nous demandons aux pays du Sud de renforcer davantage encore le soutien qu'ils apportent aux PMA dans tous ces domaines, de manière prévisible, conformément au document final de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.

42. Nous honorerons les engagements que nous avons souscrits dans le cadre de diverses conventions régionales et internationales, notamment l'Agenda 2063, en vue d'améliorer la gouvernance, de garantir les droits de l'homme et de promouvoir la paix et la sécurité. Le renforcement de l'état de droit, l'application des droits de propriété, la lutte contre la corruption, la mise en place d'institutions fortes, la promotion de la cohésion sociale et le renforcement de la responsabilité dans la prestation des services publics sont autant d'éléments essentiels à l'amélioration de la gouvernance et, partant, au développement durable. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que les PMA sont largement sous-représentés dans les processus décisionnels de l'architecture financière mondiale. Il faut y remédier pour assurer la légitimité et l'efficacité de ce système financier. Nous demandons à la communauté internationale d'élargir la participation des pays en développement et de leur donner davantage voix au chapitre dans la prise de décisions et la définition de normes économiques internationales et dans la gouvernance économique mondiale.

43. Nous avons conscience que la paix et la sécurité sont des conditions *sine qua non* de la croissance et du développement durable. L'instauration d'une paix et d'un développement durables dans les PMA exigera des actions plus résolues. Nous invitons la communauté internationale, y compris l'Organisation des Nations Unies, à étendre le soutien qu'elle apporte au renforcement des initiatives nationales, sous-régionales et continentales qui visent à consolider la paix, y compris les capacités de médiation, de résolution et de gestion des conflits et la consolidation de la paix après les conflits. Nous sommes également conscients de l'importance que revêt la participation des femmes et des jeunes à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des processus de consolidation de la paix. Un soutien particulier devrait être apporté aux pays sortant d'un conflit pour leur permettre de passer sans heurt de la phase des secours à celle du développement.

44. Nous avons conscience qu'assurer l'égalité d'accès aux services essentiels joue un rôle crucial dans la réduction des disparités et la promotion de la confiance vis-à-vis des institutions publiques et peut donc avoir des répercussions importantes pour le développement, la paix et la sécurité sur le continent. À cet égard, nous réaffirmons notre engagement à placer l'inclusion sociale et la transparence dans l'utilisation des ressources publiques au centre de notre action, notamment au moment où nous nous engageons à reconstruire sur de meilleures bases après la COVID-19. Nous demandons à tous les acteurs de souscrire à l'appel du Secrétaire général des Nations Unies en faveur d'un cessez-le-feu mondial et nous demandons à la communauté internationale de soutenir la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique, afin de créer des conditions favorables à la cohésion et à la résilience sociales et économiques.

45. Nous reconnaissons combien il importe de soutenir l'Agenda 2063 et son premier plan décennal de mise en œuvre (2014-2023) et prenons acte du programme du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, qui font tous deux partie intégrante du Programme 2030 pour le développement durable, et soulignons à cet égard l'importance d'une mise en œuvre cohérente et coordonnée de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.

46. Nous demandons au Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et à la Commission économique pour l'Afrique d'apporter le soutien nécessaire aux PMA dans la mise en œuvre et le suivi du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que du nouveau programme d'action, en assurant la coordination avec les différentes entités des Nations Unies, en sensibilisant l'opinion mondiale, en mobilisant le soutien et les ressources internationales en faveur des PMA, en établissant des partenariats multipartites et en s'adressant à toutes les parties prenantes, notamment en établissant des partenariats avec la société civile et le secteur privé, afin de renforcer le soutien aux trois groupes de pays. À cet égard, nous demandons instamment au Secrétaire général et aux États membres de renforcer le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, afin de lui permettre de fournir un soutien substantiel aux PMA dans les initiatives qu'ils prennent pour participer activement aux discussions intergouvernementales et mettre en œuvre le programme d'action pour les PMA et l'Agenda 2030.

### **Motion de remerciement**

47. Nous exprimons notre profonde gratitude au peuple et au Gouvernement de la République du Malawi pour avoir organisé cette réunion. Nous exprimons notre gratitude aux Gouvernements de la Turquie et du Qatar pour leurs apports généreux qui ont contribué à la réussite de l'organisation de la réunion. Nous notons avec satisfaction l'appui de fond qu'a apporté le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, le Bureau du Coordonnateur résident au Malawi, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Nous notons également avec satisfaction la participation active et les contributions de fond des partenaires de développement et du système des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations internationales et régionales. Nous adressons également nos remerciements aux parlementaires, ainsi qu'aux représentants du secteur privé, de la société civile, de la jeunesse et des autres parties prenantes.